

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 67 (1975)
Heft: 5

Artikel: Pour une répartition équitable de la fortune
Autor: J.C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385770>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour une répartition équitable de la fortune

Ce numéro de la «Revue» est consacré à un seul et unique objet: celui de la formation et de la répartition de la fortune. Un problème difficile à cerner, en vérité, dans notre pays surtout, en raison du fait qu'on ne dispose, chez nous, que de très peu de données à ce sujet. Il en est de même d'ailleurs pour quantité de questions ayant trait à la vie économique suisse.

Les lacunes de la statistique sont d'autant plus apparentes dans le secteur qui nous occupe aujourd'hui que la fortune n'est plus assujettie, depuis 1959, à l'impôt pour la défense nationale. La dernière statistique fédérale de l'impôt sur la fortune se base donc sur la situation du 1^{er} janvier 1957. Il est vrai que, selon les indications contenues dans certaines publications spécialisées, l'administration fédérale des contributions a effectué une enquête auprès des cantons sur l'état de la fortune des personnes physiques au 1^{er} janvier 1969. On a cependant renoncé à en publier les résultats vu que les chiffres fournis par les différents services cantonaux n'étaient pas directement comparables et qu'il a fallu, dès lors, les compléter par des estimations.

Quoi qu'il en soit, la répartition de la fortune, en Suisse comme ailleurs, est loin d'être équitable. Les syndicats en sont du reste les premiers conscients et ils tendent, dans toute la mesure du possible, à modifier cet état de chose. Mais les efforts déployés dans ce sens seront d'autant plus efficaces qu'ils pourront s'appuyer sur des données correspondant, dans les grandes lignes du moins, à la réalité. C'est pourquoi nous sommes heureux de pouvoir, grâce à une excellente traduction de M. John Favre, reproduire le travail du professeur Silvio Borner, qui enseigne à l'Université des sciences économiques et sociales de Saint-Gall. Le texte original a été publié dans une brochure consacrée à la participation dans l'entreprise, parue en 1973 aux éditions Paul Haupt, à Berne.

L'auteur, que nous remercions en même temps que l'éditeur de nous avoir autorisés à reproduire le texte, a évidemment dû surmonter les difficultés, auxquelles nous avons fait allusion plus haut, en s'adressant directement aux diverses administrations cantonales. Il a aussi dû utiliser des données qui sont maintenant sans doute un peu dépassées par l'évolution des dernières années; elles conservent néanmoins toute leur valeur dans l'appréciation du problème sur le plan général.

M. le professeur Borner ne s'est du reste pas limité à une sèche présentation des faits; il a procédé à une analyse serrée des fonctions de la fortune et des phénomènes découlant de l'inégalité dans la répartition. Ses conclusions à cet égard sont d'autant plus intéressantes qu'elles tiennent aussi compte du rôle joué par la croissance et l'inflation qui ont marqué l'économie des pays occidentaux au cours des trente dernières années. Sa façon de voir les choses reste entièrement valable même si la conjoncture s'est modifiée, comme l'on sait, entretemps.

Le problème de la formation et de la répartition de la fortune est un problème capital et difficile, qui ne pourra certes pas être résolu du jour au lendemain. Les syndicats, quant à eux, lui ont toujours voué une attention soutenue. Ils poursuivent leurs efforts visant à répartir de manière vraiment équitable le produit du travail de tous. J.C.